

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'EPI* RÉVÈLE LE PRO

QUI EST EN VOUS

CONFORTABLE

RÉUTILISABLE

SÉCURISANT

ESTHÉTIQUE

*EPI : EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Ce sont les équipements portés destinés à protéger une personne contre un risque, ici le risque chimique. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'après mise en oeuvre des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques. Les EPI désormais proposés répondent mieux aux attentes. Les principaux freins ont été levés : confort, image vis-à-vis d'autrui, prix, réutilisation, coupe mieux adaptée aux tâches... Ces innovations récentes contribueront à encourager et faciliter l'évolution des pratiques et ainsi la réduction des risques de santé au travail.



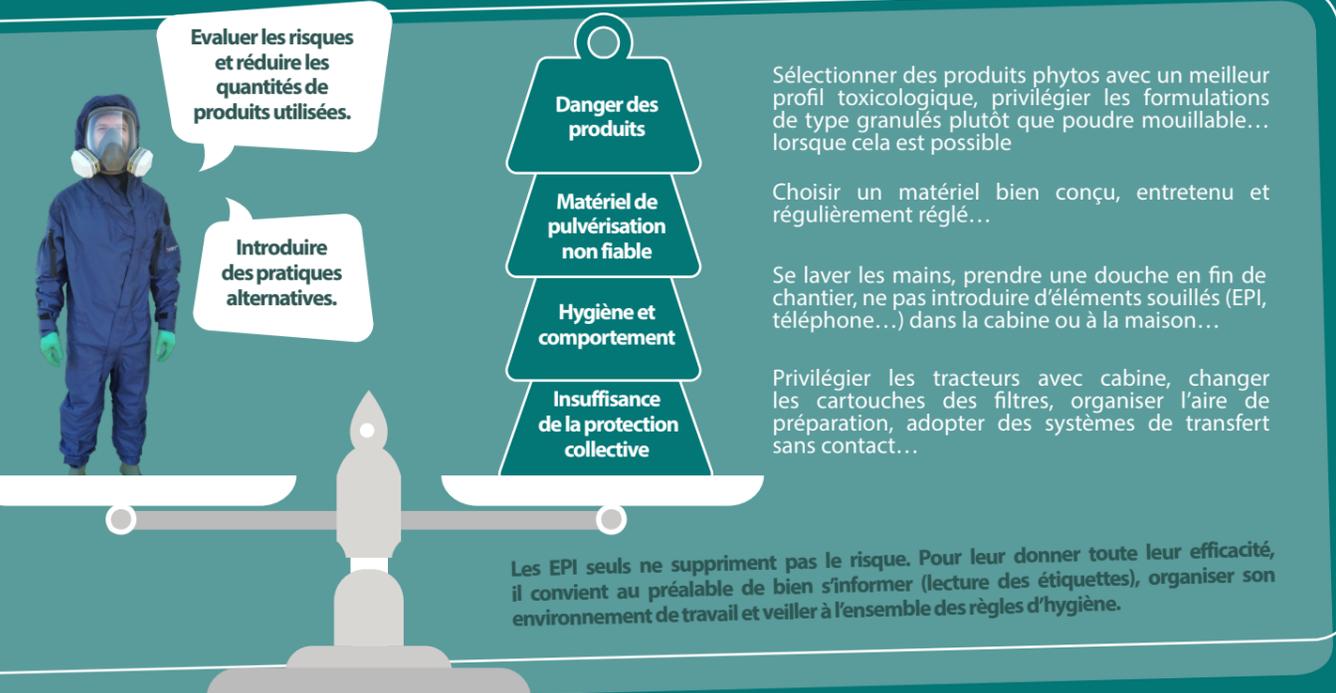
UN RISQUE INVISIBLE

- Tous les produits phytos sont concernés : les produits conventionnels comme les produits de biocontrôles, biologiques ou minéraux.
- Le risque chimique comme tous les autres risques sur les exploitations agricoles doit être appréhendé dans une réflexion globale de prévention.
- Même si la contamination n'est pas visible, ils ne sont pas anodins.

UN COMPORTEMENT ADAPTÉ

- En première intention, il faut **réduire les usages et les risques associés aux produits phytos (plan EcoPhyto)**.
- Si ces produits et les pratiques ont évolué, il est important d'améliorer encore les comportements. Pour votre santé et celle de vos proches, le port des EPI doit devenir un geste habituel et professionnel.
- Dans le cadre du Contrat de Solutions (*Fiche 18 : EPI, systématiser leurs utilisations dans le cadre de la prévention du risque chimique*), l'ensemble des préventeurs et partenaires de la filière agricole a décidé d'informer les utilisateurs des nouvelles « règles » liées aux EPI et de présenter les innovations de la nouvelle génération d'équipements aujourd'hui disponibles : plus efficaces, confortables, réutilisables, et à l'esthétique mieux adaptée.

LES EPI NE SONT QU'UN ÉLÉMENT DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE DE PRÉVENTION



DES IDÉES REÇUES TENACES SUR LES EPI !

FAUX LES EPI N'ONT PAS ÉVOLUÉ
De nouvelles gammes d'EPI sont désormais disponibles et dédiés à l'agriculture.

FAUX C'EST TROP CHER
Désormais réutilisables, c'est un geste pour l'environnement et ils sont généralement moins chers que si vous achetez plusieurs EPI à usage unique au cours de l'année.

FAUX & VRAI

FAUX LES EPI NE SONT PAS CONFORTABLES
Non, des tissus innovants permettent aux EPI d'être plus confortables, mieux adaptés et aussi efficaces.

VRAI C'EST VRAIMENT INDISPENSABLE
Oui, pour toutes les phases de travail présentant un risque d'exposition.

FAUX C'EST STIGMATISANT
Non, bien moins que l'ancienne génération d'EPI. Un véritable effort de design a été réalisé sur les nouveaux EPI.



EPI : DES ÉVOLUTIONS MAJEURES

1/ DE NOUVELLES PRÉCONISATIONS EPI OFFICIELLES
Sauf pour les phases d'expositions plus exposantes (ex : tracteur sans cabine en pulvérisation vers le haut, certains traitements par lance ou pulvérisateur à dos...), l'approche globale de ces nouvelles recommandations vise à faire porter tout au long du chantier phytos un EPI basal (l'EPI vestimentaire) auquel vient se rajouter des EPI complémentaires (gants, masque, tablier), uniquement pour les phases les plus exposantes (mélange, chargement, nettoyage) et ainsi éviter des phases d'habillage/déshabillage complet en cours de travaux.

2/ DES NORMES INTERNATIONALES DÉDIÉES À L'AGRICULTURE

L'agriculture possède enfin ses propres normes EPI, dédiées au métier d'agriculteur (design, confort, sécurité). Précédemment les normes de protection chimiques étaient plutôt adaptées pour protéger des ouvriers en usine.

3/ UNE FILIÈRE DÉDIÉE DE RÉCUPÉRATION DES EPI PHYTOS

Les éco-organismes proposent la récupération des EPI de protection chimique (phyto et semences traitées).

RÉGLEMENTAIRE
Ce sont les préconisations qui figurent sur chaque produit phytos qui font foi. Pour les quelques situations non couvertes par les tableaux EPI, il est de la responsabilité de chaque utilisateur d'apprécier le risque.

TABLEAU EPI, QUI FIGURE DÉSORMAIS DANS LE LIVRET DE L'ÉTIQUETTE DES PRODUITS PHYTO

Ce tableau n'est QU'UN EXEMPLE, son contenu change selon chaque produit phyto.

A CHAQUE LIGNE correspond une catégorie d'EPI.

DANS CET EXEMPLE, les bottes normées ne sont pas nécessaires pour les tâches décrites (aucune case n'est colorée dans la ligne). Des chaussures fermées, chaussures de sécurité ou des bottes classiques suffisent.

PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :

- CARACTÉRISTIQUES DES EPI
- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1** réutilisable NF EN 16523-1+A1 (type A) ou usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C)
 - EPI VESTIMENTAIRE** conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
 - EPI PARTIEL** blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1
 - COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE** catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009
 - LUNETTES OU ÉCRAN FACIAL** certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)
 - PROTECTION RESPIRATOIRE** demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)
 - BOTTES NORMÉES** certifiées EN 13 832-3:2006

MÉLANGE/CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :						NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT		PULVÉRISATEUR À DOS			
	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		
Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI vestimentaire ET EPI partiel							EPI vestimentaire ET EPI partiel	
OU				Type 4	Type 4	Type 3	OU	Type 3 ou 4
Type 3 ou 4								

SI LA CASE EST COLORÉE, ALORS L'EPI EST REQUIS. Si nécessaire, la case peut contenir un complément d'information (exemple : gants réutilisables en nitrile ou le type précis de la classe de normalisation).

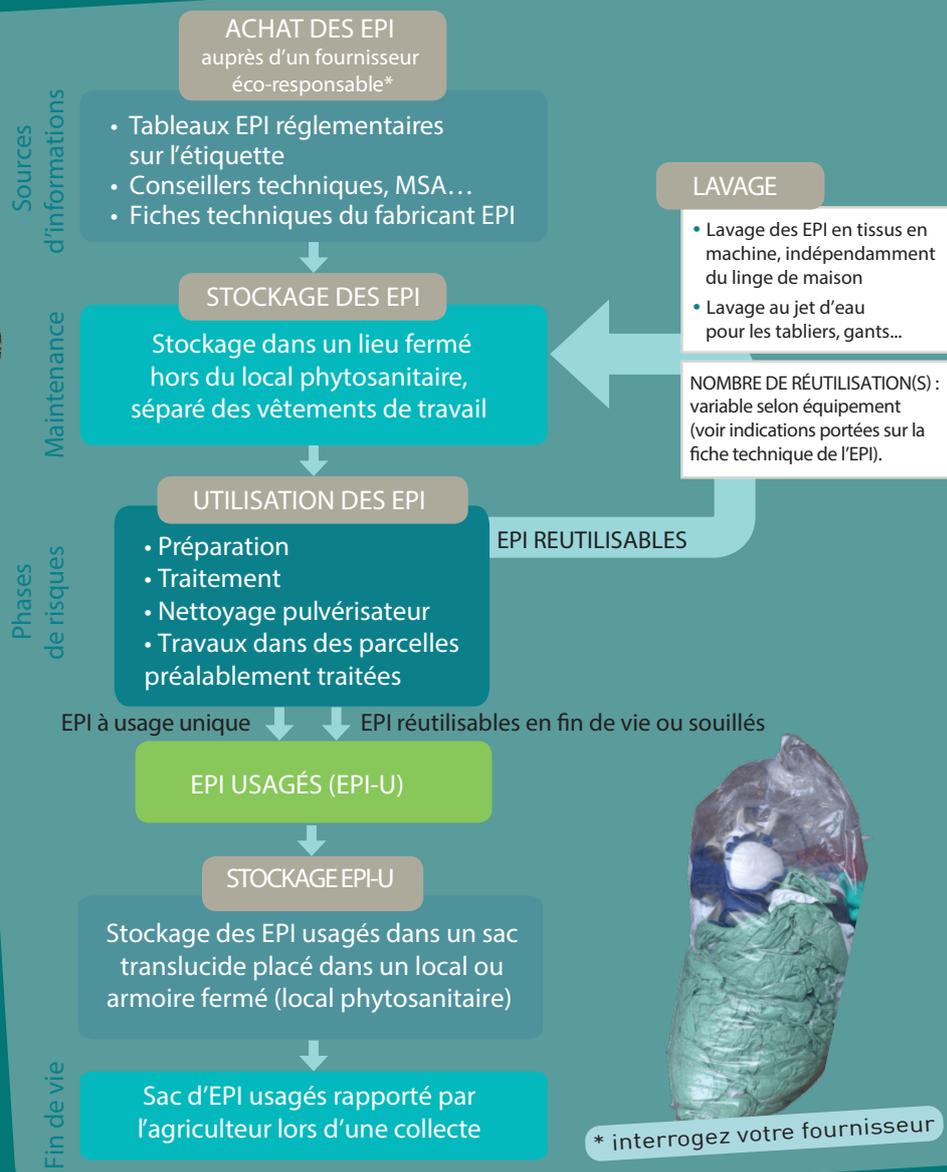
Ces PICTOGRAMMES vous GUIDERONT dans le choix de vos EPI.

ICI, POUR LA PROTECTION DU CORPS : il faut soit porter un EPI vestimentaire et un tablier ou, si vous préférez, une combinaison de protection chimique (type 3 ou 4).

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

A CHAQUE COLONNE correspond une tâche ou un matériel de traitement spécifique.

PARCOURS DE VOS EPI : DE L'ACHAT À L'ÉLIMINATION



LE CHALLENGE EPIDOM

Sur initiative des Ministères des Outre-mer, de la Transition Ecologique et Solidaire et de l'Agriculture et de l'Alimentation, soutenu par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) via ECOPHYTO, Tereos Océan Indien, la CGSS de La Réunion, le SGAR de la Préfecture de La Réunion, le Challenge EPIDOM avait pour ambition de proposer aux agriculteurs ultramarins de nouveaux EPI alliant meilleure efficacité et confort (principalement aération et légèreté) tout en s'adaptant aux conditions d'emploi de chacun (climat, types de cultures...). Le challenge a été coordonné par le Pôle de compétitivité Qualitropic avec l'appui des deux instituts techniques agricoles ARMEFLHOR et IT2.

Entre juillet 2018 et avril 2020, des entreprises nationales et internationales spécialisées dans la conception d'EPI ont été mises en compétition afin de proposer, prototyper et optimiser de nouveaux équipements performants répondant à la protection contre les risques cutanés.

A l'issue de deux années de travaux de R&D et de test terrain avec des agriculteurs volontaires, deux EPI finalistes ont été retenus par le jury* :

- Un kit (« Second Skin ® », « Protect Wind ® » et « Tropic Poncho ® ») proposé par la société brésilienne **Protect EPI, LAUREAT DU CHALLENGE** (Photo dans médaillon P.3 et en situation dans médaillon P.4)
- Une combinaison « POLYAGRI ® » proposé par la société française Ouvia (Photo dans le plateau de la balance P.2)

Ces deux EPI ont pour vocation de mieux répondre aux attentes des agriculteurs ultramarins et seront disponibles courant 2021.

* Jury de sélection

A la Réunion : Tereos OI, COROI, Chambre d'agriculture 974, CGSS 974, DAAF 974, ARMEFLHOR

En Guadeloupe : SICA LPG, DAAF 971, IT2

En Martinique : Banamart, Phytocenter, DAAF 972, CGSS 972, Chambre d'agriculture 972

En France hexagonale : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Ministère de l'Outre-mer

DES ECO-ORGANISMES A VOTRE SERVICE

ECO AGRI Réunion

01 chemin de l'IRFA
Bassin Martin
97410 Saint-Pierre

Julie LENO

Tél : 06 92 46 00 48

julie.len@reunion.chambagri.fr



AGRIVALOR Guadeloupe

Espace régional agricole
Convenance - BP 35
97122 Baie-Mahault

Marie-Béatrice GALAN

Tél : 06 90 48 11 20

et

Stéphane TADI

Tél : 06 90 31 49 05

contact.agrivalorgp@gmail.com



ECODIAM Martinique - chez SCIC

BP 1089
Pointe des Carrières
97200 Fort de France

Marie-Béatrice GALAN

Tél : 06 90 48 11 20

et

Alexandra GARCERA

Tél : 06 96 78 12 65

agrodechets@gmail.com



Le pôle de compétitivité est basé à La Réunion et les deux instituts techniques agricoles sont basés respectivement à La Réunion et aux Antilles



Equipements de Protection Individuelle dédiés aux travaux phytos

www.epiphyto.fr

